

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01480

Numéro SIREN : 889 852 596

Nom ou dénomination : 3 C

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2022 sous le numéro de dépôt 8338

S.A.S. 3 C

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 Euros
Siège social: 64 Chemin des Genévriers
73190 SAINT-BALDOPH

R.C.S.: CHAMBERY 889 852 596
SIRET: 889852596 00010

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DU PRESIDENT DU 2 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Et le deux septembre

Monsieur Hervé FOURRIERE, associé unique de la société 3 C au capital de 5 000 Euros divisé en 50 actions de 100 Euros chacune dont le siège est à SAINT-BALDOPH (SAVOIE) 64 Chemin des Genévriers, est convoqué pour l'approbation des décisions extraordinaires.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé présent en entrant en séance.

Est présent:

Monsieur Hervé FOURRIERE possédant 50 actions.

L'associé présent possédant ainsi la totalité des actions, la séance est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Hervé FOURRIERE, président associé, rappelle l'ordre du jour en entrant en séance, qui est le suivant:

ORDRE DU JOUR

- Poursuite de l'activité malgré les pertes constatées.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Hervé FOURRIERE dépose sur le bureau:

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions.

Monsieur Hervé FOURRIERE déclare que les documents et renseignements prévus par les

dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Monsieur Hervé FOURRIERE met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Hervé FOURRIERE constate après lecture du projet de la poursuite de l'activité que, du fait des pertes apparaissant sur les comptes annuels de l'exercice du 28 Septembre 2020 au 31 Décembre 2021, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social et consent à ce que la société continue son exploitation. Il est rappelé que la société est tenue de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social avant la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel les pertes ont été constatées.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Hervé FOURRIERE donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Hervé FOURRIERE déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FEUILLE DE PRESENCE

- Monsieur Hervé FOURRIERE

